

VIIe congrès de l'Association française de science politique

Lille, 18, 19, 20 et 21 septembre 2002

Table-ronde n°1

Introduction générale

Josepha Laroche

Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Département de Science Politique

Traiter de la mondialisation conduit inmanquablement à évoquer la suppression des entraves au libre-échange et l'intégration des économies nationales. En l'espèce, Fernand Braudel a bien montré en son temps qu'il s'agissait là d'un phénomène ancien qui avait pris forme dès le XV^{ème} siècle [Braudel, 1979]. Cependant, le concept de mondialisation permet aussi d'aborder deux phénomènes économiques : d'une part, un nouveau mode de fonctionnement des entreprises qui se démarque sensiblement de l'organisation des entreprises multinationales traditionnelles ; d'autre part, une nouvelle donne financière mondiale en grande partie indépendante des États, même si initialement ce sont eux qui ont impulsé ce mouvement. À cet égard, rappelons brièvement les indicateurs qui témoignent de la mondialisation et sur lesquels tous les observateurs s'accordent : 1) le développement des échanges commerciaux et la croissance du taux d'ouverture commerciale des économies nationales, 2) la progression développement des IDE, 3) la globalisation financière et l'accélération des mouvements internationaux de capitaux financiers, 4) l'internationalisation des firmes, 5) l'extension de la concurrence internationale à de nouveaux secteurs, 6) la concurrence des pays émergents.

S'agissant de la dimension politique, la mondialisation de l'économie de marché, induit une disjonction État/territoire et favorise une redistribution de l'autorité politique au plan mondial. Elle pose la question de la gouvernance et plus encore celle des zones de non-gouvernance. Par ailleurs, elle bouleverse le jeu diplomatique traditionnel, fragilisant les diplomaties étatiques et facilitant, en revanche, l'émergence, voire la montée en puissance, de diplomaties non-étatiques [Carron de la Carrière, 1998 ; Chavagneux, 1999 ; Devin, 2002]. Enfin, elle s'accompagne d'une explosion des normes et d'une restructuration de l'ordre juridique international [Pellet, 1997].

La mondialisation n'est pas un état – une espèce d'ensemble de données naturalisées et irréversibles – mais un processus, c'est-à-dire un ensemble de phénomènes qui évoluent et se modifient dans le temps.

Pour autant, constatons tout d'abord que le thème de la mondialisation a connu une irrésistible ascension depuis la fin des années quatre-vingt, et que le terme même de *mondialisation* a été repris par tous les champs lexicaux. Un grand nombre de disciplines – à commencer par la science économique [Beaud, 2000, Cordelier, 1997, Michalet, 98, 2002] – y consacrent d'importants travaux [Dossiers de l'état du monde, 1997 ; GEMDEV, 1999 ; Ramsès, 2001 ; RISS, 1999]. Curieusement pourtant, la science politique – les internationalistes – n'y accorde pas, nous semble-t-il, toute l'attention qu'il conviendrait, malgré quelques publications à retenir [Politique Étrangère, 1999-2000 ; Schmidt, 2000 ; de Senarclens, 2000, 2002]. Ce projet de table ronde a donc pour ambition de lancer une

réflexion collective sur cette question fondamentale qui transforme aujourd'hui profondément et durablement les relations internationales (aussi bien en tant que réalité empirique, que savoir constitué) et bouleverse le rapport du politique à l'économique [Carron de la Carrière, 2002].

Loin de tous jugements de valeur, nous voudrions analyser ce processus en menant une recherche résolument ancrée sur le territoire de la science politique, tout en y associant également les représentants d'autres disciplines : science juridique, sociologie, et bien entendu science économique. Naturellement l'objet s'y prête particulièrement, mais ce parti pris correspond plus encore à la conviction qu'un tel échange interdisciplinaire ne pourra qu'enrichir et clarifier l'approche des politistes [Dogan, 1997, 1998, Dogan, Pahre, 1991].

Pour ce faire, nous centrerons dans un premier temps notre réflexion sur la question de l'autorité politique, ce qui passe notamment par une réévaluation du rôle de l'État et une prise en compte des effets socio-politiques du marché. Dans un second temps, il paraît pertinent d'approfondir la notion de gouvernance mondiale afin de pouvoir pointer les dysfonctionnements de la mondialisation en termes de justice sociale, dysfonctionnements si souvent stigmatisés par les mouvements de contestations transnationales. Enfin, débattre de la gouvernance mondiale suppose aussi d'interroger la signification des avancées normatives qui semblent annoncer l'émergence d'un droit de la mondialisation.

I Repenser l'autorité politique

La mondialisation qui s'est accompagné d'une irruption de nouveaux acteurs sur la scène internationale, conduit à repenser l'autorité politique et plus exactement sa redistribution, voire sa dissémination au plan mondial [Dieckhoff, Jaffrelot, 1998 ; Habermas, 1998]. En effet, retranchés derrière un principe de souveraineté chaque jour plus obsolète, les États ne détiennent plus le monopole de l'action publique et se trouvent désormais contraints de composer avec d'autres intervenants afin de pouvoir réajuster leurs prérogatives de plus en plus souvent entravées [Levet, Tourret, 1992]. A fortiori, n'apparaissent-ils plus comme les opérateurs économiques les plus déterminants, tandis que prévaut la logique mondiale du marché [Bellon et al, 1994].

A Le dépassement du cadre étatique

L'existence de l'État, en tant qu'ordre politique, est aujourd'hui remise en cause par des flux transnationaux aussi bien matériels qu'immatériels. Dans le même temps, elle se trouve défiée par la redoutable concurrence d'acteurs très diversifiés [Badie, 1999 ; Devin, 2002b ; Informations et Commentaires, 1995 ; Laroche, 2000 ; Smouts, 1998], dont les stratégies mondiales exercent sur le cadre étatique des contraintes telles que ce dernier apparaît souvent débordé, parfois même dépassé [Chevallier, 1997 ; Hibou, 1999]. L'inadéquation du principe de centralité politique et de territorialité étatique se traduit alors par une démultiplication des espaces politiques dont la profonde intrication souligne combien l'autorité politique est désormais disséminée.

1 Logique des flux transnationaux et stratégies mondiales d'acteurs

Pour analyser la capacité déstructurante/restructurante de ces flux, nous envisagerons de plus près la nouvelle donne migratoire qui se caractérise au plan mondial par des flux

incontrôlables, imprévisibles et aléatoires dus à un triple mouvement d'accélération, de mondialisation et de régionalisation [Badie, Wihtol de Wenden, 1994, Chappaz, 2002, Chesnais, 1998 ; Documents, 1992 ; Wihtol de Wenden, 1999 a,b]. Partant de l'intensification des migrations internationales à laquelle nous assistons, Catherine Wihtol de Wenden nous exposera pourquoi et comment la mondialisation de l'immigration est désormais en mesure de mettre à mal la souveraineté des États.

Nous poursuivrons ensuite cette réflexion avec l'analyse des effets de la déréglementation mondiale des télécommunications et de l'audiovisuel qui s'est opérée ces dix dernières années [Bancel-Charensol, 1996]. A cet égard, Pierre Musso nous dira comment comprendre l'actuelle mondialisation des flux d'information, dès lors que les États ne sont plus que de simples actionnaires d'entreprises de la communication, dépassés par les jeux concurrentiels de grands groupes transnationaux [Regards sur l'actualité, 1997]. Tandis que les acteurs étatiques voient leurs prérogatives de plus en plus limitées dans le secteur de la communication et que s'affaiblit leur image [Mathias, 2000], ne conviendrait-il pas de s'interroger sur les logiques financières de ces opérateurs privés afin de pouvoir en pointer, le cas échéant, la part d'américanisation ?

Plus généralement, avec la mondialisation des flux économiques et financiers [Chesnais, 1996 ; Fabry, 1996], l'acteur étatique ne peut plus guère maîtriser les équilibres fondamentaux de son économie jusque-là circonscrite dans le cadre de ses frontières nationales, l'autonomie croissante des opérateurs économiques hypothéquant sa capacité d'action aussi bien que sa crédibilité. Ainsi par exemple, comme nous le montrera Wladimir Andreff, la restructuration stratégique des firmes transnationales –notamment par le biais des fusions et acquisitions– permet à ces dernières de se poser en redoutables concurrents des États, et bien souvent d'en éroder l'autorité [Andreff, 1996, 2002, Hatem, 1995 ; Jacquemot, 2000 ; Muchielli, 1998].

Naturellement, d'autres intervenants concourent aussi à l'affaiblissement de l'acteur étatique, qu'il s'agisse des ONG [Begbeider, 1992 ; Bettati, Dupuy, 1986 ; Dauvin, Siméant, 2002 ; Devin, 1999 ; Marloie, 1993 ; Ryfman, 1991, 1993, 2000, 2001 a,b] ou bien encore qu'il soit question des marchés [Artus, 1998 ; Bourguinat, 1995 ; Chalmin, 1996 ; Futuribles, 1994 ; Gastinel, Bernard, 1996], des mafias [Briquet, 1995 ; Cretin, 1997] ou bien encore des individus en réseaux [Colonos, 1995 ; Critique internationale, Pouligny, 2001 ; Devin, 2001b ; Laroche, 1995]. Cependant, quels qu'ils soient, soulignons combien leurs initiatives apparaissent de plus en plus souvent en mesure de contrecarrer des décisions publiques, d'en détourner sinon d'en affaiblir la portée.

2 Décloisonnement des espaces politiques

Multidimensionnel, le processus de mondialisation se déploie en une pluralité d'espaces politiques interdépendants –local, national, régional et bien sûr mondial– qui tous participent à la reconfiguration, voire au dépassement du cadre étatique [Devin, 2001a]. Sur ce point, Charles Albert Michalet nous rappellera combien la logique économique s'impose au politique et comment la notion de souveraineté étatique s'en trouve substantiellement affectée. A contrario, Pascal Boniface, nous dira comment le football –sport mondialisé par excellence– représente paradoxalement un bon vecteur d'identification nationale et concourt à ce titre à l'étayage et au renforcement de la souveraineté des États. Pour sa part, Sophie Boisseau du Rocher, en se concentrant sur la dialectique mondialisation/régionalisation, analysera comment les constructions régionales procèdent de la mondialisation, réussissant à intégrer dans un même mouvement de recomposition politique, aussi bien les États que les acteurs privés, tous pour autant producteurs de normes, donc de sens politique [Courty,

Devin, 2001 ; Critique Internationale, Lequesne, 1999 ; GEMDEV, 1994 ; Van Eeuwen, 1997, Veltz, 1997].

Ainsi, le décloisonnement opéré entre ces différents espaces politiques et les interactions complexes qui se nouent à cette occasion contribue-t-il à mieux cerner les éléments constitutifs de la mondialisation.

B La dynamique mondiale du marché

Mais à y regarder de plus près, les pouvoirs publics sont-ils en fait aussi dessaisis et démunis que le dépassement effectif du cadre étatique pourrait le laisser à penser [Hugon, 2001, a,b] ? La dynamique mondiale du marché n'induit-elle pas plus précisément une reconfiguration des interactions privé/public qui favorise l'émergence de nouvelles asymétries entre acteurs hétérogènes ? Ces asymétries, qui prennent souvent la forme de graves disparités, nous rappellent combien la mondialisation constitue aussi un processus qui hiérarchise et exclut ; la radicalité des mobilisations transnationales y puise d'ailleurs toute sa vitalité et sa légitimité (Capdevielle, 2001 ; Sommier, 2001).

1 Reconfiguration privé/public et nouvelles asymétries

Nous verrons avec Jean Coussy puis avec Bernard Montaville que la mondialisation a contraint l'autorité publique à s'adapter, ce qui s'est traduit par une reconversion substantielle des politiques publiques. Certes, tout le monde s'accorde pour reconnaître que ces dernières se caractérisent désormais par un désengagement du public au profit du privé [Politique africaine, 1999]. En revanche, bien peu d'observateurs soulignent que, dans le même temps, elles se redéploient, se réajustent, pour compenser et corriger les effets de ce que Joseph Stiglitz [2002] appelle « le fanatisme du marché », au point que les politiques et les experts expérimentent sur le terrain de nouveaux types d'interactions privé/public. À cet égard, en analysant moins une supposée contribution des ONG humanitaires à « la » mondialisation, que la mondialisation du sans-frontiérisme humanitaire, Johanna Siméant nous montrera que celui-ci reste, contre toute attente, encore très structuré par les États. Ce phénomène s'explique en premier lieu parce que les acteurs étatiques représentent des bailleurs de fonds incontournables pour ces acteurs privés. En second lieu, il est dû au « compartimentage étatique » (J. Siméant) qui détermine obligatoirement chez les ONG des logiques de captation et d'accumulation de ressources ainsi que des stratégies d'internationalisation très différenciées. Autrement dit, bien que l'économie de marché n'ait jamais été autant mondialisée, tout se passe donc comme si l'autorité politique gardait toute son importance et sa spécificité ; d'aucuns estimant même qu'elle serait en voie de réhabilitation, sinon de re-légitimation.

Cependant, comment les priorités de l'agenda politique sont-elles déterminées et définies dans ce nouveau contexte ? Comment les décisions peuvent-elles être élaborées entre des partenaires si hétérogènes ? Peut-on même encore identifier les acteurs ou groupes d'acteurs dont elles procéderaient ou plus exactement auxquels nous pourrions rationnellement les imputer ? Sur ce point, Pascal Vennesson nous apportera des éléments de réponse à partir d'une réflexion menée sur le thème des forces armées à l'heure de la mondialisation, tant il est vrai que le secteur de la Défense –où acteurs publics et privés ont soudainement été mis en interdépendance– se prête particulièrement bien à l'évaluation de cet aspect de la mondialisation.

2 La mondialisation constitutive d'inégalités ?

Dénoncée de manière récurrente par l'ensemble de réseaux associatifs dits « anti-mondialisation », la mondialisation serait, selon ces derniers, tout à la fois constitutive d'un renforcement des inégalités Nord/Sud et de nouvelles formes d'inégalités internes, propres à chaque société. Trop souvent réduite à la seule notion de croissance, sans que lui soit systématiquement associée celle de développement, l'économie de marché a connu ces dernières années une fulgurante extension mondiale, sans pour autant toujours intégrer les valeurs d'équité et de justice sociale, préalables indispensables à toute politique mondiale de répartition [Bauman 1999 ; Problèmes économiques, 1995 ; Terres des hommes, 1998]. La mondialisation produit ainsi des effets inégaux et inégalitaires, comme nous le verrons par exemple avec le domaine environnemental [Smouts, 2000, 2001] analysé par Marie-Claude Smouts qui pour ce faire revisitera de manière critique la notion de risque proposée par Ulrich Beck.

Pour dépassionner ce débat et échapper à la polémique, il convient donc d'en évaluer de manière rigoureuse les termes [Giraud, 1996]. Dans cette perspective, Pierre-Noël Giraud reviendra sur la définition et les caractéristiques de ces dites inégalités. Il s'arrêtera plus encore sur leur évolution, ce qui nous permettra d'affiner notre approche de la mondialisation en appréhendant les disparités socio-économiques, non plus comme un « tout » indifférencié et global, mais bien plutôt comme un processus dynamique. Naturellement, cette posture épistémologique suppose que l'on retienne au préalable comme hypothèse l'existence simultanée de plusieurs types de rationalité et trajectoires d'acteurs.

II Débattre de la gouvernance mondiale

Le débat sur la gouvernance mondiale surgit dans les années dix-neuf cent quatre-vingt. Mettant tout d'abord l'accent sur la multiplicité des acteurs transnationaux et les négociations dans lesquelles ils sont engagés, il met en relief les nouvelles techniques de gestion des affaires communes qui se sont d'autant plus développées que les États voyaient leurs prérogatives s'effriter. Le concept de gouvernance mondiale (*global governance*) désigne alors un ensemble de régulations produites par la prolifération d'acteurs devenus de plus en plus interdépendants [Andréani, 2001 ; C.A.E., 2002 ; L'Économie politique, 2001 ; Montbrial, Jacquet, 2001, RISS, 1998]. Cependant, reste toujours l'impérieuse nécessité d'élaborer et d'institutionnaliser les règles communes qui pourraient favoriser une régulation de la mondialisation.

A Mondialisation et absence de règles communes

Si le mouvement anti-mondialisation a rencontré ces dernières années un tel écho et a revêtu tant d'ampleur, c'est bien parce qu'il n'existe à ce jour aucune règle commune susceptible de s'imposer à tous les intervenants et que, par conséquent, l'extension mondiale du marché s'apparente pour l'heure surtout à un état de nature. Dès lors, on comprend bien que dans ce contexte, prétendre humaniser la mondialisation relève de la simple rhétorique et de l'effet d'annonce car cela supposerait d'avoir éradiqué auparavant les zones de non-gouvernance et protégé les biens publics mondiaux.

1 Le défi des zones de non-gouvernance

Le contrôle du processus de mondialisation apparaît aujourd'hui d'autant plus nécessaire que la perte d'autorité des États ne se traduit pas obligatoirement par une augmentation de l'autorité des acteurs non-étatiques [Chavagneux, 1998]. Une part de celle-ci n'étant plus exercée par aucun acteur, il se développe des zones de non-gouvernance (*ungovernance*), dont la principale relève de la finance internationale. Ainsi, la présence dans l'économie internationale de près de 90 territoires tout à la fois paradis fiscaux, bancaires et juridiques, menace-t-elle désormais l'économie mondiale [Dupuis, 1998]. Or depuis quelques années, nous assistons à la publication par l'OCDE et le GAFI de listes de territoires cibles qui semble traduire une volonté politique de normalisation internationale de ces places off-shore. Ce listing, qui conjugue tout à la fois stigmatisation publique, recommandations et appel à sanctions, manifeste un souci explicite d'édifier un minimum de règles communes appelées à régir la circulation de la finance internationale. Mais encore faut-il examiner le bien-fondé des catégories et instruments d'analyse établis. Sur tous ces points, Pierre Lascoumes nous dira ce que recouvre en fait cette recherche de normalisation et en quoi cet unanimisme dénonciateur n'est peut-être que de façade.

En « commercialisant » leur propre souveraineté, ces places off-shore se transforment en véritables zones de non-gouvernance qui constituent des pièces maîtresses dans le dispositif permettant à la corruption [Chevallier, 2001c ; Lascoumes, 1999] et plus globalement à la criminalité organisée de recycler ses profits et de les intégrer aux flux économiques traditionnels des États [Broyer, 2001 ; L'Économie politique, 1999]. Ces opérations dites de « blanchiment » empruntent des circuits de plus en plus complexes où se mêlent paradis financiers, multiples intermédiaires et institutions bancaires honorables, avant de s'investir finalement dans des affaires légales (commerce, immobilier, valeurs boursières, etc.). Avec le blanchiment d'argent, activités licites et illicites se trouvent donc systématiquement intriquées au point que plusieurs centaines de milliards de dollars « blanchis » sont introduits chaque année dans le système financier international [de Maillard, 1999]. En nous révélant par conséquent la logique qui fonde les cadres normatifs et institutionnels censés orienter l'action publique en matière de lutte anti-blanchiment, Gilles Favarel-Garrigues nous apportera les clés conceptuelles indispensables à une meilleure compréhension des modalités de fonctionnement de la mondialisation.

2 L'impératif des biens publics mondiaux

Le concept de « biens publics mondiaux » (*global public goods*) qui s'est imposé depuis peu représente la transposition au plan mondial de la notion de « bien public », forgée jadis par le prix Nobel d'économie, l'Américain Paul Samuelson. Il a été ensuite popularisé à partir de 1999 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui a énuméré une soixantaine de biens publics mondiaux aussi divers que l'environnement, la régulation financière internationale, la santé publique ou bien encore la paix. Malgré la perte de sens qui en a inévitablement résulté, ce terme offre néanmoins toujours le mérite de souligner la communauté de destin qui lie tous les hommes, et de proposer un outil d'action qui permette d'affronter au mieux des risques qui les concernent tous, tels que les menaces sur l'environnement ou les pandémies comme le SIDA [Constantin, 2002 ; Gabas, Hugon, Le Roy, 2001].

À cet égard, on comprend aisément que la mondialisation de l'économie de marché appelle plus que jamais à protéger l'écosystème global. Mais cet enjeu exige la coopération

internationale de tous les acteurs intéressés, États, organisations interétatiques, ONG, firmes, experts, populations. En effet, devant l'ingouvernabilité croissante des sociétés, il est devenu nécessaire d'instituer une gestion globale des externalités, fondée sur une déterritorialisation de l'intérêt collectif. Toutefois, pour créer des règles communes dans un tel contexte d'accentuation des interdépendances [Elias, 1991], il demeure très difficile d'associer tous les partenaires concernés dans le cadre de réseaux d'action publique, qui seuls, faciliteraient le traitement optimal des affaires globales. On le voit bien avec la conservation de la biodiversité, lorsqu'il s'agit par exemple de réguler l'exploitation commerciale de la grande faune étudiée par François Constantin. En effet, ce processus normatif –qu'il est de coutume d'appeler à présent la « glocalisation »– apparaît souvent inapproprié dès lors qu'il convient de transférer au plan des populations locales des responsabilités à caractère universel. Autrement dit, il reste plus que jamais aléatoire de concilier en toute effectivité : respect de la démocratie, protection globale de l'environnement et insertion dans un marché mondialisé.

B Vers une régulation du processus de mondialisation

La mondialisation de l'économie de marché a d'ores et déjà profondément modifié les ordres juridiques [Chevallier, 2001 a,b]. Première étape de l'édification d'un droit à vocation mondiale, la juridicisation du commerce par l'OMC s'inscrit en l'occurrence dans la recherche plus vaste d'une régulation fondée sur un partage de valeurs communes [Rainelli, 2001a]. Mais le risque demeure de voir institutionnalisée une mondialisation hégémonique où prévaudrait la culture anglo-saxonne et triompherait un droit impérial [Azuelos, 1996 ; Esposito, Azuelos, 1997]. Aussi, loin d'entériner la loi du plus fort, l'émergence d'un droit global, véritable droit de la mondialisation, suppose de réussir à subsumer universel et particulier, mondialisation et universalisation [Delmas-Marty, 1994, 1996, 1998].

1 La juridicisation du commerce mondial

Alors que les règles de vote au FMI ou à la Banque mondiale assurent la suprématie des pays développés, à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), chaque pays dispose d'une voix et la plupart des décisions se prend par consensus [Rainelli, 2001b, 2002]. Toutefois, il faudrait nuancer cette approche institutionnelle car si l'on observe la pratique, on s'aperçoit alors que les États-Unis, l'Europe et le Japon y exercent une nette domination [Stiglitz, 2002]. Cependant, même si l'OMC résulte pour l'essentiel de la détermination politique des États-Unis, force est de constater que la juridicisation du commerce mondial à laquelle procède actuellement cette organisation internationale, produit –certes malgré des biais et des limites– un type de régulation moins unilatérale que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre, comme nous le montrera Michel Rainelli, en étudiant la saisine, le mode de fonctionnement et la procédure relevant de l'ORD (Organe de règlement des différends).

2 L'émergence d'un droit global

Si nous avons indiqué combien la mondialisation pouvait creuser les inégalités entre les hommes et entre les sociétés, nous verrons avec Patrick Baudouin que, paradoxalement, elle renforce aussi dans le même temps le caractère universel et indivisible des droits de l'homme en créant des liens transnationaux plus intenses et solidaires entre ses défenseurs.

Ceux-ci parviennent à organiser désormais au plan mondial un droit d'intervention contre l'impunité, partie intégrante d'un droit global en voie d'élaboration.

Participent tout autant de ce droit de la mondialisation qui voit actuellement le jour, les règles de droit, codes de bonne conduite, avancées procédurales, compromis et arbitrages politiques visant à réguler la globalisation financière et surtout à assurer la gouvernance des crises [Allegret, 1996 ; Cartapanis, 2001 ; Jabko, Nicolas, 2000 ; Revue d'Économie Financière, 2001]. À cet égard, André Cartapanis nous dira en quoi cette nouvelle architecture financière internationale, que l'on s'efforce de construire face au risque de crises systémiques, témoigne déjà de l'emprise de ce nouveau droit et en quoi elle relève encore du bricolage politique.

Enfin, Claude Gautier et Guillaume Devin nous montreront comment le travail des juristes, qui consiste à produire les effets normatifs les plus larges et à ouvrir les champs d'intervention les plus étendus possible, repose aujourd'hui sur des valeurs visant à assurer une protection juridique impérative. Ils nous exposeront en particulier pourquoi ce mouvement de réhabilitation et de globalisation du droit inhérent au processus de mondialisation pose non seulement la question de son effectivité, mais aussi celle des tensions existant entre le principe d'universalité des valeurs et celui de particularisme culturel.

La récente montée en puissance du mouvement transnational ne rejette pas à proprement parler la mondialisation en tant que telle car tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'elle génère des richesses et ouvre de nouveaux marchés d'exportation. En revanche, cette contestation mondiale dit assez combien la sphère politique institutionnelle ne parvient pas à traduire les aspirations sociales qui s'expriment en faveur d'une gestion plus équitable des interdépendances [Cesari, 1999 ; Michiels, Uzunidis, 1999]. En conséquence, elle appelle à une régulation politique de l'économie de marché et au dépassement idéologique du « consensus de Washington » [Stiglitz, 2002]. Dans ces conditions, se trouve posée la création d'institutions publiques mondiales chargées de fixer les règles communes et plus encore de les faire appliquer. C'est pourquoi le mode de gouvernement de la mondialisation représentera, nous semble-t-il, l'enjeu principal –tant théorique que pratique– de ces prochaines années.

Bibliographie

- Allegret Jean-Pierre, [1996], « Globalisation financière : quels enjeux pour le Système Monétaire International ? », *Informations et Commentaires*, (95), avr.-juin, pp. 15-19.
- Andréani Gilles, [2001] « Gouvernance globale : origines d'une idée, in : *Autour de la mondialisation, Politique Étrangère*, (3), juil.-sept., pp. 549-568.
- Andreff Wladimir, [1996], « La déterritorialisation des multinationales, firmes globales et firmes réseaux », in : *Cultures et conflits*, Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts (Éds.), *L'International sans territoire*, (21-22), print./été, pp. 373-396.
- Andreff Wladimir, [1996], *Les Multinationales globales*, Paris, La Découverte. Coll. Repères (187).
- Andreff Wladimir, [2002], « Les fusions géantes se sont multipliées, mais peu de multinationales sont véritablement globales », in : *Le Nouvel État du Monde*, 2^{ème} éd., Paris, La Découverte-Syros.
- Artus Patrick (Éd.), [1998], *Stratégies de croissance et marchés émergents*, *Revue économique*, 49 (1), janv.
- Azuelos Martine, (Éd.), [1996], *Le Modèle économique anglo-saxon à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle ; Badie Bertrand, [1999], *Un Monde sans souveraineté : les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard.
- Badie Bertrand, Wihtol de Wenden Catherine (Éds.), [1994], *Le Défi migratoire : questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Bancel-Charensol Laurence, [1996], *La Déréglementation des télécommunications dans les grands pays industriels*, Paris, Economica.
- Bauman Zigmunt, [1999], *Le Coût humain de la mondialisation*, trad., Paris, Hachette.

- Beaud Michel, [2000], *Le Basculement du monde : de la terre, des hommes et du capitalisme*, Paris, La Découverte.
- Beigbeder Yves, [1992], *Le Rôle international des organisations non gouvernementales*, Bruxelles/Paris, Bruylant/L.G.D.J.
- Bellon Bertrand et al (Éds.), [1994], *L'État et le marché*, Paris, Economica.
- Bettati Mario, Dupuy Pierre-Marie, (Éds.), [1986], *Les O.N.G. et le droit international*, Paris, Economica.
- Bourguinat Henri, [1995], *La Tyrannie des marchés : essai sur l'économie virtuelle*, Paris, Economica.
- Braudel Fernand, [1979], *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, 2 vol. Paris, Armand Colin.
- Briquet Jean-Louis, [1995], « Comprendre la mafia : l'analyse de la mafia dans l'histoire et les sciences sociales », *Politix*, (30), 2^{ème} trim., pp. 139-150.
- Broyer Philippe, [2001], *L'Argent sale*, Paris, L'Harmattan.
- Capdevielle Jacques, [2001], *Modernité du corporatisme*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Carron de la Carrière Guy, [1998], *La Diplomatie économique : le diplomate et le marché*, Paris, Economica.
- Carron de la Carrière Guy, [2002], « Omniprésente économie », in : Frédéric Charillon (Éd.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 243-273.
- Cartapanis André, [2001], « La nouvelle architecture financière internationale : économie politique internationale et règles procédurales », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Burxelles, Bruylant.
- Cesari Jocelyne (Éd.), [1999], *Les Anonymes de la mondialisation, Cultures & Conflits*, (33-34).
- Chalmin Philippe (Éd.), [1996], *Marchés mondiaux : 1986-1996, dix ans qui ébranlèrent le monde*, Paris, Economica, Coll. Cyclope poche.
- Chappaz Séverine (Éd.), [2002], *Les Migrations internationales*, Paris, La Documentation française. Coll. Cahiers français.
- Chavagneux Christian, [1998], « Peut-on maîtriser la mondialisation ? une introduction aux approches d'économie politique internationale », *Economies et Sociétés, Relations économiques internationales*, Série P., (4), pp. 25-68.
- Chavagneux Christian, [1999], « La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'États », *Pouvoirs*, (88), janv., pp. 33-42.
- Chesnaïs François (Éd.), [1996], *La Mondialisation financière : genèse, coût et enjeux*, Paris, Syros.
- Chesnaïs Jean-Claude, [1998], « La mondialisation des migrations », *Ramsès*, pp. 247-265.
- Chevallier Jacques, [1998], « La mondialisation de l'État de droit », in : Mélanges Ardant (Éd.), *Droit et politique à la croisée des cultures*, Paris, LGDJ/Montchrestien, pp. 325-337.
- Chevallier Jacques, [2001a], « Mondialisation du droit ou droit de la mondialisation ? », in : Charles-Albert Morand (Éd.), *Le Droit saisi par la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant.
- Chevallier Jacques, [2001b], « La régulation juridique en question », *Droit et Société*, (49), pp. 827-846.
- Chevallier Jacques, [2001c], « Lutte contre la corruption et loyauté dans les relations internationales », in : Laroche Josepha (Éd.), *La Loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, pp. 185-211.
- Chevallier Jacques, [1997], « L'État-nation face à la mondialisation », in : *Regards sur l'actualité...op. cit.*, pp. 7-17.
- Constantin François (Éd.), [2002], *Les Biens publics mondiaux. Un mythe légitimateur pour l'action collective ?*, Paris, L'Harmattan.
- Cordelier Serge (Éd.), [1997], *La Mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte.
- Courty Guillaume, Devin Guillaume, [2001], *La Construction européenne*, Paris, La Découverte. Coll. Repères.
- Cretin Thierry, [1997], *Mafias du monde : organisations criminelles transnationales, actualités et perspectives*, Paris, PUF.
- Critique internationale, Lequesne Christian (Éds.), [1999], *La Formation de l'Europe*, (2), hiver.
- Colonos Ariel (Éd.), [1995], *Sociologie des réseaux transnationaux : communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Paris, L'Harmattan.
- Conseil d'Analyse Économique (Éd.), [2002], *Gouvernance mondiale*, Paris, La Documentation française.
- Critique internationale, Pouligny Béatrice (Éds.), [2001], *Une Société civile internationale ?*, (13), oct.
- Dauvin Pascal, Siméant Johanna & C.A.H.I.E.R., [2002], *Le Travail humanitaire : les acteurs des O.N.G., du siège au terrain*, Paris, Presses de Science Po.
- Delmas-Marty Mireille, [1994], *Pour un droit commun*, Paris, Le Seuil.
- Delmas-Marty Mireille, [1998], *Trois défis pour un droit mondial*, Paris, Le Seuil.
- Delmas-Marty Mireille, [1996], *Vers un droit commun de l'Humanité*, Paris, Textuel.
- Devin Guillaume, [2001], « L'internationalisation de la société française », *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, pp. 317-321.
- Devin Guillaume, [2001], « Le tourisme des Français à l'étranger », *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, pp. 350-361.
- Devin Guillaume, [2002a], « Les diplomaties de la politique étrangère », in : Charillon (Éd.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 243-273.

- Devin Guillaume, [1999], « Les ONG et les pouvoirs publics : le cas de la coopération et du développement », *Pouvoirs*, (88), janv., pp. 65-78.
- Devin Guillaume, [2002b], *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères ».
- Dieckhoff Alain, Jaffrelot Christophe, [1998], « De l'État-nation au post nationalisme ? », in : Marie-Claude Smouts (Éd.), *Les Nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 59-74.
- Documents (Éd.), [1992], « vers une nouvelle ère de grandes migrations ? », numéro spécial.
- Dogan Mattei, [1997], « Les nouvelles sciences sociales : fractures des murailles disciplinaires », *Revue internationale des sciences sociales*, (153), sept.
- Dogan Mattei, [1998] « La thèse de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales : le croisement des spécialités », *Sciences de l'Homme et de la société*, juin, pp. 22-27.
- Dogan Mattei, Pahre Robert, [1991], *L'Innovation dans les sciences sociales : la marginalité créatrice*, Paris, PUF.
- Dossiers de l'État du monde (Éd.), [1997], *Mondialisation : au-delà des mythes*, Paris, La Découverte.
- Dupuis Marie-Christine, [1998], *Finance criminelle : comment le crime organisé blanchit l'argent sale*, Paris, PUF.
- L'Économie politique (Éd.), [2001], « Quelle gouvernance mondiale ? » (12), 4^{ème} trim., pp. 19-31.
- L'Économie politique (Éd.), [1999], *Les Paradis fiscaux*, numéro spécial, (4), 4^{ème} trim.
- Elias Norbert [1991], *La Société des individus*, trad., Paris, Fayard.
- Fabry Nathalie, [1995-1996], « Investissements directs et firmes multinationales », *Écoflash*, (103-104), pp. 1-8.
- Esposito Marie-Claude, Azuelos Martine (Éds), [1997], *Mondialisation et domination économique : la dynamique anglo-saxonne*, Paris, Economica.
- Futuribles (Éd.), [1994], *Les Marchés financiers en 2001 : numéro spécial*, (192), nov.
- Gabas Jean-Jacques, Hugon Philippe, Le Roy Étienne et al., [2001], *Biens publics à l'échelle mondiale*, Paris, Colophon Éditions.
- Gastinel Hervé, Bernard Éric, [1996], *Les Marchés boursiers dans le monde : situation et évolution*, Paris, Montchrestien. Coll. Clefs.
- G.E.M.D.E.V. (Éd.), 1994, *L'Intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures*, Paris, Khartala.
- G.E.M.D.E.V. (Éd.), [1999], *Mondialisation : les mots et les choses*, Paris, Khartala.
- Habermas Jürgen, [1998], *Après L'État-nation : une nouvelle constellation politique*, trad., Paris, Fayard.
- Giraud Pierre-Noël, [1996], *L'Inégalité du monde : économie du monde contemporain*, Paris, Gallimard.
- Hatem Fabrice, [1995], *Les Multinationales en l'an 2000 : les nouvelles tendances de l'investissement international*, Paris, Economica.
- Hibou Béatrice (Éd.), [1999], *La Privatisation des États*, Paris, Karthala.
- Hugon Philippe, [2001], « L'Asie de l'Est après la crise : entre la mondialisation et la régionalisation », *Mondes en Développement*, tome 29 (113-114), pp. 117-127.
- Hugon Philippe, [2001], « La mondialisation implique-t-elle moins d'État ? comparaison internationale et illustration en Asie de l'Est », in : *Mondialisation et stratégies d'entreprises*, *Sciences de la Société*, (54), oct., pp. 189-208.
- Informations et Commentaires (Éd.), [1995], *Mondialisation et pouvoir des États* (90), janv.-mars.
- Jabko Nicolas, Nicolas Françoise, [1999-2000], « L'architecture financière internationale », *Politique Étrangère*, (4), hiver, pp. 923-930.
- Jacquemot Pierre, [2000], *La Firme multinationale : une introduction économique*, Paris, Economica.
- Laroche Josepha, [2000], *Politique internationale*, 2^{ème} éd., Paris, LGDJ.
- Laroche Josepha, [1995], *Les Prix Nobel*, Paris, PUF.
- Lascoumes Pierre, [1999], *Corruptions*, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. La Bibliothèque du citoyen.
- Levet Jean-Louis, Tourret Jean-Claude, [1992], *La Révolution des pouvoirs : les patriotismes économiques à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Economica.
- Maillard Jean de, [1999], *Un Monde sans loi*, Paris, Stock.
- Marloie Marcel, [1993], « La montée des O.N.G. et leur participation aux régulations internationales », *Réseau Coopération Internationale pour la Démocratie*, (1), juin, pp. 89-103.
- Mathias Paul, [1997], *La Cité Internet*, Paris, Presses de Sciences Po., Coll. « Bibliothèque du citoyen ».
- Michalet Charles-Albert, [1998], *Le Capitalisme mondial*, 3^{ème} éd., Paris, PUF.
- Michalet Charles-Albert, [2002], *Qu'est-ce que la mondialisation*, Paris, La Découverte.
- Michiels Jean-Pierre, Uzunidis Dimitri, [1999], *Mondialisation et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan.
- Montbrial Thierry de, Jacquet Pierre (Éds.), [2001], *Les Grandes tendances du monde : souveraineté et gouvernance*, Ramsès, pp. 133-190.
- Mucchielli Jean-Louis, [1998], *Multinationales et mondialisation*, Paris, Seuil. Coll. Inédit.
- Pellet Alain, « Vers une mondialisation du droit international ? », in : Cordelier (Éd.) [1997], *La Mondialisation au-delà des mythes*, op. cit., pp. 93-100.

- Politique Africaine (Éd.), [1999], *L'État en voie de privatisation*, (73), mars.
- Politique Étrangère, [1999-2000], *L'Entrée dans le XXI^{ème} siècle : les enjeux de la mondialisation*, (4), hiver.
- Problèmes Économiques (Éd.), [1995], *La Mondialisation de l'économie : menace ou progrès ?*, (2415-2416), 15-22 mars.
- Rainelli Michel, [2002], *Le Commerce international*, 8^{ème} éd., Paris, La découverte. Coll. Repères.
- Rainelli Michel, [2001a], « Réflexions sur la loyauté dans le commerce international », in : Laroche (Éd.), *La Loyauté...op.cit.*, pp. 213-229.
- Rainelli Michel, [2001b], *La Nouvelle théorie du commerce international*, 2^{ème} éd., Paris, La découverte. Coll. Repères.
- Rainelli Michel, [2002], *L'Organisation mondiale du Commerce*, 7^{ème} éd., Paris, La découverte. Coll. Repères.
- Ramsès (Éd.), [2001], *Les Grandes tendances du monde, Mondialisation, innovation, exclusion*, pp. 25-76.
- Regards sur l'actualité (Éd.), [1997], *États, entreprises, territoires et médias à l'épreuve de la mondialisation*, (234), sept.-oct.
- Revue d'Économie Financière (Éd.), [2001], *Sécurité et régulations financières*, (60).
- Revue Internationale des Sciences Sociales (Éd.), [1998], *La Gouvernance*, (155), mars.
- Revue Internationale des Sciences Sociales (Éd.), [1999], *La Mondialisation*, (160), juin. Ryfman Philippe, [2001], *L'Action humanitaire, Problèmes politiques et Sociaux*, (864), oct.
- Ryfman Philippe, [1993], *Action humanitaire et solidarité internationale : les ONG*, Paris, Hatier.
- Ryfman Philippe, [2001], « Codes de conduite et loyauté dans le champ humanitaire », in : Laroche (Éd.), *La Loyauté... op.cit.*, pp. 305-324.
- Ryfman Philippe, [1991], « L'action internationale des associations de solidarité et les États », *Relations internationales et stratégiques*, (4), hiver, pp. 164-181.
- Schmidt Vivien A. (Éd.), [été 2000], *Diversité du capitalisme mondialisé, Critique internationale* (8).
- Senarclens Pierre de, (Éd.), [2000], *Maîtriser la mondialisation : la régulation sociale internationale*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Senarclens, Pierre de, [2002], *La Mondialisation : théories, enjeux et débats*, 3^{ème} éd., Paris, Armand Colin.
- Smouts Marie-Claude, [2000], « Un monde sans bois ni lois : la déforestation des pays tropicaux », *Critique internationale, Politiques de la biosphère*, (9), aut., pp. 132-146.
- Smouts Marie-Claude, [2001], *Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Smouts Marie-Claude, [1998], *Les Nouvelles relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Smouts Marie-Claude, « La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale », in : Smouts (Éd.), *Les Nouvelles relations...op. cit.*, pp. 135-160.
- Sommier Isabelle, [1998], *Les Mafias*, Paris, Montchrestien., Coll. Clefs.
- Sommier Isabelle, [2001], *Les Nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion., Coll. Dominos.
- Stiglitz Joseph E., [2002], *La Grande désillusion*, trad., Paris, Fayard.
- Terres des Hommes France (Éd.), [1998], *Halte à la mondialisation de la pauvreté : reconnaître les droits économiques, sociaux et culturels pour tous*, Paris, Khartala.
- Van Eeuwen Daniel (Éd.), [1997], *Les Nouvelles intégrations latino-américaines et caraïbes : régionalisme ouvert et mondialisation*, Aix-en-Provence, CREALC.
- Veltz Pierre, [1997], *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris, PUF.
- Wihtol de Wenden Catherine, [1999], *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris, Presses de Sciences Po, Paris.
- Wihtol de Wenden Catherine, [1999], *L'Immigration en Europe*, Paris, La Documentation Française.